La justice climatique : les perspectives nationales post COP 21



SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 15/02/2016

Saisine liée : LA JUSTICE CLIMATIQUE : ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR LA FRANCE

Une nouvelle saisine de la section de l'environnement

Le réchauffement climatique représente un enjeu majeur au moins dans deux dimensions :

> *Il provoque des bouleversements dans les activités de nos sociétés qui doivent réorienter leurs priorités pour tenir compte des risques et des pertes de potentialités de développement ;*
>
> *Il impacte fortement les conditions du « survivre ensemble » du niveau local au niveau international en posant avec acuité la question de la protection des plus vulnérables à ces changements ainsi que celle de l'adaptation.*

L'identification des personnes vulnérables aux changements climatiques doit se faire à plusieurs échelles de temps et d'espace en fonction de l'exposition aux risques et de la capacité à y faire face. Elle tient compte également des multiples effets des changements climatiques sur la santé, sur les équilibres territoriaux, sur la biodiversité…

La lutte contre les changements climatiques est un défi institutionnel et normatif mais surtout éthique. Or le (très jeune) concept de justice climatique qui émerge de plusieurs horizons (académiques, scientifiques, religieux, ONG, forum de société civile) semble vouloir répondre à ce défi. Évoqué dans le préambule de l'Accord de Paris sur le climat sans pour autant faire l'objet d'une définition précise, il a l'avantage de tenter d'appréhender conjointement les enjeux du lien économique et social et de l'environnement.

Ainsi les réflexions amenées par la justice climatique devraient permettre de guider nos choix, nos orientations pour déterminer un régime climatique équitable, « légitime », et efficace dans le prolongement de la COP 21 et en lien avec la préparation de la COP 22.

En effet, la justice climatique interroge, sur le plan national, sous l’angle des inégalités économiques, sociales et environnementales, pour parvenir à une justice entre individus et vis-à-vis de certains groupes potentiellement plus vulnérables aux changements climatiques (en raison de leur âge comme les enfants et les personnes âgées, de leur vulnérabilité sociale et/ou économique, de leur activité économique…). Elle vise également à construire une société plus juste pour les générations futures. Elle porte les grandes questions de la cohésion sociale dans une démarche résolument prospective. La section de l'environnement s'attachera donc particulièrement à développer le point de vue et les attentes de la société civile nationale sur le sujet. Le projet d’avis s’inscrira pleinement dans la continuité des travaux poursuivis par le CESE.

© - copyright CESE - Novembre 2026